

Migration et coopération au développement

Affirmer que la coopération au développement intensifie la migration n'est pas fondé. Ce qui est vrai, c'est que la coopération au développement peut apporter une contribution majeure à un développement mondial équitable, exerçant une incidence sur la migration.



Depuis septembre 2018, la Suisse soutient un projet visant à améliorer les compétences professionnelles de 500 jeunes Egyptiens afin qu'ils puissent prendre pied sur le marché du travail national. Photo : SECO

Table des matières

1. Introduction	3
2. Concepts fondamentaux : fuite et migration (volontaire) ?	5
3. Faits et chiffres	7
4. La Suisse, pays d'immigration ?	10
5. Causes de la migration	13
6. Qu'est-ce que cela signifie pour l'avenir ?	15
7. La migration, un facteur de développement ?	16
8. Le rôle de la coopération au développement	18
9. Conclusions	20
10. La position d'Alliance Sud	24

1. Introduction

Près de 260 millions de personnes vivent actuellement en tant que migrantes et migrants en dehors de leur pays d'origine¹, soit un nombre jamais atteint auparavant. Même si le thème de la migration suscite de vifs débats, la part des migrants internationaux dans la population mondiale reste très faible (environ 3,4 %). L'augmentation des migrations internationales s'est également nettement ralentie au cours de la dernière décennie : entre 2005 et 2010, le nombre des migrants internationaux a augmenté en moyenne de près de 3 % dans le monde, mais de 2 % seulement entre 2015 et 2017, malgré les mouvements migratoires importants qui ont eu lieu pendant cette période.

Les nombreux hommes, femmes et enfants qui fuient actuellement à l'étranger les conflits, la violence et la persécution et qui sont placés sous la protection du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) sont ainsi également considérés par l'ONU comme des migrants internationaux. Mais ces quelque 26 millions de personnes ne représentent qu'un dixième de toutes les personnes qui dans le monde vivent actuellement en hors de leur pays d'origine.

En comparaison, le nombre de personnes qui ont quitté leur patrie, leur famille et leurs amis pour échapper au manque de perspectives économiques, à l'exploitation, à l'exclusion sociale, à la mauvaise gouvernance ou aux conséquences du changement climatique est beaucoup plus élevé. Elles ont émigré pour se construire une vie meilleure à l'étranger et trouver un travail décent. Ce ne sont pas des raisons internationalement reconnues pour obtenir le statut de réfugié et l'asile, mais des fortes incitations à émigrer à l'étranger.

La migration « Sud-Nord » des pays en développement vers les pays industrialisés riches fait l'objet d'une attention médiatique et politique énorme en Europe et aux États-Unis. En y regardant de plus près, il apparaît toutefois clairement qu'elle ne représente qu'un peu plus d'un tiers de l'ensemble des migrations transfrontalières dans le monde. Selon les chiffres de l'ONU, leur part dans la migration internationale totale est actuellement d'environ 35 %.² Elle est donc inférieure à la part des migrations « Sud-Sud » (38%). Les migrants des pays en développement émigrent donc plus souvent vers d'autres pays en développement que vers les nations industrialisées prospères.

La raison en est que la migration est relativement rare à travers les frontières continentales, mais a surtout lieu entre des pays appartenant à la même région du monde. Par exemple, 53 % de tous les migrants internationaux d'Afrique vivent actuellement dans d'autres pays africains. En Europe, plus des deux tiers de tous les migrants internationaux viennent d'autres pays européens et moins d'un cinquième de pays en développement.³ En Suisse, plus de 80 % de tous les étrangers établis sont d'origine européenne.

Dans les pays industrialisés européens, la pression sur la coopération au développement se fait toutefois plus vive pour qu'elle se mette au service des intérêts de la politique de migration et d'asile. Fin 2016 déjà, le Parlement suisse a par exemple confié à la coopération au développement un mandat supplémentaire frappant : lorsqu'il est dans l'intérêt de la Suisse de le faire, elle doit s'attaquer aux causes des conflits et des migrations en établissant un lien stratégique avec la politique migratoire, d'une part, et promouvoir la conclusion d'accords et de partenariats dans le domaine de la migration, d'autre part.⁴ La migration joue également un rôle central dans le projet de consultation du Conseil fédéral sur le Message sur la coopération internationale de la Suisse pour les années 2021-2024.

1 Source : ONU (2017). L'ONU recense généralement comme migrants internationaux les personnes qui vivent en dehors de leur pays natal. Toutefois, dans environ un quart de tous les pays dont les informations alimentent les statistiques de l'ONU, les données se rapportent au nombre de ressortissants étrangers. Elles incluent les personnes nées déjà en tant que migrants de deuxième ou de troisième génération dans le pays concerné sans avoir été naturalisées.

2 ONU Département des affaires économiques et sociales (2017a)

3 ONU (2017)

4 « Il convient de lier stratégiquement la coopération internationale et la politique migratoire lorsqu'il en va des intérêts de la Suisse,

Il convient de noter que les acteurs publics et privés de l'aide humanitaire et de la coopération au développement de la Suisse contribuent déjà de manière substantielle à la lutte contre les causes structurelles de la migration. Par leurs programmes et projets, ils s'attaquent aux fléaux comme la pauvreté, la faim, l'exclusion et l'exploitation poussant les gens à émigrer, favorisent la bonne gouvernance et contribuent à renforcer la société civile. Ce faisant, ces acteurs publics et privés s'attaquent déjà aux causes profondes de la migration et créent de meilleures perspectives de vie sur place. Et surtout, ils réduisent la migration au départ de leurs pays d'intervention vers d'autres pays en développement. En parallèle, des études scientifiques montrent que la coopération au développement réduit également la migration des pays pauvres vers les pays industrialisés. Les pays d'origine les plus importants pour la migration vers la Suisse se situent cependant en Europe et hors du domaine d'intervention de la coopération au développement. Les incidences de cette dernière sur la migration vers la Suisse sont donc clairement limitées.

Des accords internationaux injustes en matière de commerce et d'investissement, une politique climatique malavisée et des mesures incomplètes pour combattre les flux financiers déloyaux entravent en outre le développement durable des pays concernés. Cela favorise à son tour les migrations internationales et nationales. Un engagement sérieux de la part des pays industrialisés en faveur d'une politique migratoire exige donc un engagement cohérent, hors du champ de la coopération au développement, en faveur d'une politique économique, fiscale et climatique internationale propice au développement.

La migration est simultanément un facteur de développement potentiellement important. Elle peut contribuer au progrès économique et social dans les pays d'origine des migrants si elle rencontre des conditions générales appropriées. La coopération au développement a donc pour tâche cruciale de façonner la migration actuelle de manière à favoriser autant que possible le développement des pays pauvres. Elle peut de cette manière aussi contribuer à atténuer les causes importantes d'éventuelles migrations futures et à soulager les pays de transit et de destination, pour lesquels l'immigration en provenance de l'étranger représente un défi social considérable.

notamment en s'intéressant aux causes des conflits et des migrations. Dans ce contexte, la conclusion d'accords et de partenariats dans le domaine de la migration doit être encouragée. » (Arrêté fédéral concernant la continuation du financement de la coopération technique et de l'aide financière en faveur des pays en développement ainsi que du financement de l'aide humanitaire, art. 2)

2. Concepts fondamentaux : fuite et migration (volontaire) ?

«In Central America, increasing numbers of people are choosing to migrate as a result of a combination of factors such as food shortages, dwindling farming jobs, worsening hunger caused by droughts, as well as high levels of insecurity caused by crime and gang violence. Three and a half million people in El Salvador, Guatemala, and Honduras are affected by one of the region's most severe droughts, contributing to increasing migration within the region and to the United States and Mexico.»⁵

Souvent, c'est une combinaison de raisons qui incite les gens à quitter leur patrie. Les mouvements migratoires actuels en Amérique centrale en sont un bon exemple. Comme le souligne la Banque mondiale dans la citation introduisant le présent chapitre, plusieurs facteurs concomitants – chômage, pauvreté, violence généralisée et graves pénuries alimentaires – ont poussé des millions de personnes à se sentir obligées de quitter leurs régions d'origine.

Les déplacements importants de personnes (« large-scale movements ») se composent toujours plus souvent de personnes qui ont quitté leur pays d'origine pour des raisons différentes. D'ordinaire, il s'agit de **flux migratoires dits mixtes** (« mixed migration flows ») qui voient les migrants, à la recherche d'un emploi et de revenus surtout, utiliser les mêmes couloirs migratoires et de refuge que les personnes qui ont d'abord besoin de protection contre la guerre, les conflits et les persécutions. S'y ajoutent généralement des millions de personnes qui fuient les difficultés existentielles et la pauvreté, mais qui ne se voient pas octroyer un statut officiel de réfugié.

Selon la Convention de Genève de 1951 relative au statut des réfugiés (complétée par le Protocole de 1967 relatif au statut des réfugiés), seules les personnes « craignant avec raison d'être persécutées du fait de leur race, de leur religion, de leur nationalité, de leur appartenance à un certain groupe social ou de leurs opinions politiques », se trouvant hors du pays dont elles ont la nationalité, sont considérées comme **réfugiés**. La condition préalable à l'obtention du statut de réfugié est donc une mise en danger individuelle découlant de menaces très spécifiques. Cela signifie qu'en droit international, toutes les personnes qui émigrent dans des conditions très difficiles ne sont en aucun cas reconnues comme réfugiés.⁶

Afin de distinguer sur le plan conceptuel le plus grand nombre de personnes possible en situations d'urgence aiguës, diverses organisations internationales ont entre-temps introduit la notion de **migration forcée** (« forced migration » ou « forced displacement » dans le langage courant du HCR). Elle est plus large que le concept officiel de fuite du droit international et comprend non seulement les personnes qui ont droit au statut de réfugié, mais aussi celles qui ont fui à l'étranger d'autres situations mettant leur existence en danger, ainsi que les personnes déplacées internes (« internally displaced persons ») forcées de fuir à l'intérieur des frontières de leur patrie.

Le concept de migration forcée n'est toutefois pas sans poser problème. Il suggère que d'autres formes de migration – en particulier la

5 Banque mondiale (2016), p. 13

6 Diverses évolutions du droit des réfugiés ont contribué à ce que, dans de nombreux pays, les victimes de violences généralisées et de risques généraux graves soient également considérées comme des personnes à protéger ayant le statut de réfugié ou un statut similaire. Dans le cas de la Suisse, le Conseil fédéral peut accorder la protection à titre provisoire à des groupes de personnes à protéger pour la durée d'une menace générale grave, notamment en cas de guerre ou de guerre civile et dans des situations de violence généralisée.

migration économique – sont « volontaires », à savoir pas nécessaires du tout. Le fait est pourtant que parmi les personnes qui ne sont pas considérées comme des migrants forcés dans la langue des organisations internationales, et certainement pas comme des réfugiés, figurent des personnes cherchant souvent refuge à l'étranger pour échapper à des conditions intolérables comme la pauvreté, l'exclusion et l'exploitation.

On admet de plus en plus dans les milieux scientifiques que la migration n'est en règle générale ni totalement volontaire, ni pleinement involontaire :

«[T]here is recognition that greater emphasis on migrants' roles, decision-making and behaviour before and during migration is increasingly important in helping to explain how migration occurs. In other words, the extent of migrants' self-agency is becoming a crucial aspect in any attempt to make sense of migration patterns, processes and consequences. ... [O]ver the last two decades, there has been widespread recognition that a continuum of agency exists, rather than a voluntary/involuntary dichotomy.»⁷

Les statistiques migratoires des organisations internationales concernées n'ont cependant pas encore été en mesure d'intégrer ce constat en raison d'un manque de données. Elles continuent de faire la distinction prétendument claire, mais dans des cas individuels souvent inadéquate, entre la fuite et « d'autres formes de migration » (donc supposées volontaires). Des données internationales enregistrant la migration selon différents degrés de contrainte ou de choix délibéré n'existent pas pour l'heure.

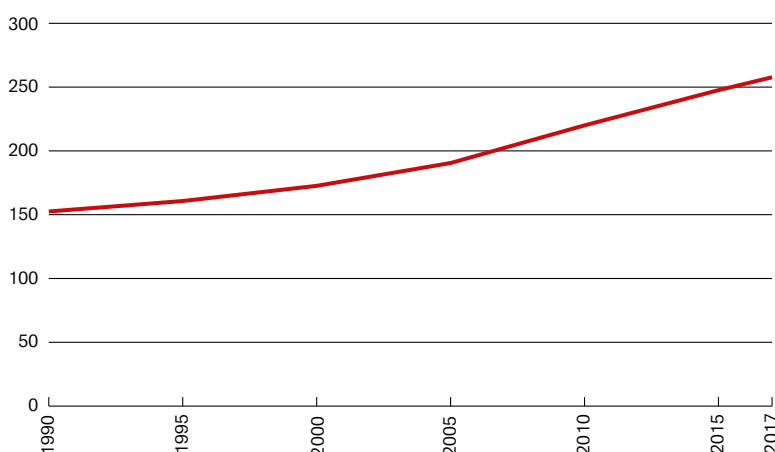
7 [OIM \(2018\)](#), p. 172

3. Faits et chiffres

Migration internationale mondiale : Le nombre de migrants internationaux dans le monde a nettement augmenté au cours des deux dernières décennies. En 2017, ils étaient près de 258 millions, mais seulement 173 millions en 2000. Toutefois, leur taux de progression annuel a clairement ralenti, passant d'environ 2,9 % entre 2005 et 2010 à environ 2 % entre 2015 et 2017. Mais le nombre total de migrants internationaux continue de croître plus rapidement que la population mondiale. Leur part dans la population mondiale est passée de 2,8 % à 3,4 % entre 2000 et 2017.⁸

Migrants internationaux

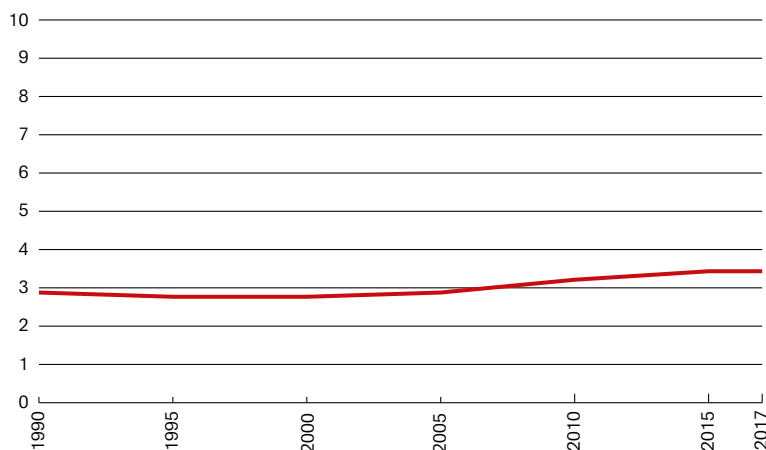
Total mondial (en mio)



Source : IOM Migration Data Portal (mai 2019)

Migrants internationaux

Part de la population mondiale (en %)



Source : IOM Migration Data Portal (mai 2019)

La plupart des quelque 260 millions de personnes actuellement recensées par l'ONU comme migrants internationaux vivent cependant depuis longtemps déjà dans les pays de destination respectifs ou y sont même nées en tant qu'immigrants de deuxième ou de troisième génération. Les mouvements migratoires internationaux, qui n'ont eu lieu que récemment, sont donc relativement modestes en nombre. Entre 2010 et 2017, le nombre d'hommes, de femmes et d'enfants qui ont migré d'un pays à un autre a augmenté de 36 millions en chiffres nets. Cela représente juste 0,5 % de la population mondiale actuelle.

⁸ Source : ONU 2017. Comparée à d'autres facteurs de la mondialisation, tels que le commerce international et les flux de capitaux transfrontaliers, la migration internationale augmente beaucoup moins fortement. Entre 1960 et 2015, la part des migrants internationaux dans la population mondiale n'a augmenté que d'un facteur 1,2, tandis que la part des importations dans le produit mondial des biens a été multipliée par 2,4 et celle des investissements directs étrangers par 7,7 entre 1970 et 2015. (Source : Banque mondiale 2016, p. 3)

En ce qui concerne les régions d'origine des migrations transfrontalières, le continent asiatique est clairement en tête avec une part d'environ 41 % – suivi de l'Europe, qui représente moins de 10 % de la population mondiale, mais environ 24 % de tous les migrants internationaux. En comparaison, l'Amérique latine et l'Afrique sont plutôt insignifiantes comme régions d'origine des migrations internationales. Seulement 15 % environ de toutes les personnes qui vivent aujourd'hui hors de leur pays d'origine viennent d'Amérique latine et seulement 14 % d'Afrique. L'affirmation dont usent fréquemment les populistes de droite selon laquelle on assiste à un exode massif en provenance d'Afrique ne résiste donc pas à un examen approfondi fondé sur des faits. Seulement un migrant sur sept dans le monde vient d'Afrique.

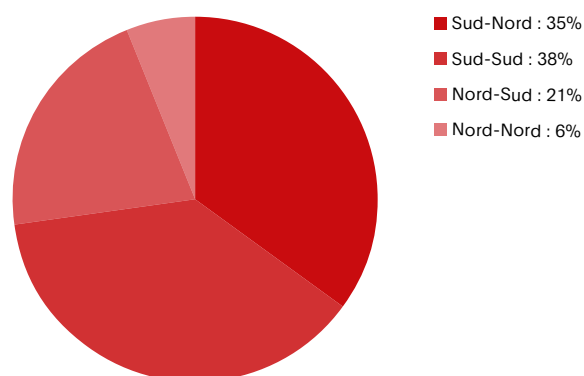
Par ailleurs, les migrations internationales ont généralement lieu entre pays voisins ou entre pays peu éloignés du même continent. Les migrants européens émigrent généralement vers d'autres pays européens, les migrants africains vers d'autres pays africains. En ce qui concerne les migrants africains, seulement près de 47 % d'entre eux vivent actuellement hors d'Afrique. Les quelque 9 millions de personnes d'origine africaine qui vivent actuellement en Europe représentent moins de 3,5 % du total mondial des migrants internationaux et un peu plus de 1 % de la population résidante européenne.

D'une manière générale, la « migration Sud-Sud » entre pays en développement domine les migrations internationales. Depuis 2011 au plus tard, elle est plus marquée que la « migration Sud-Nord » des pays en développement vers les pays industrialisés riches et beaucoup plus importante que la « migration Nord-Nord » entre les pays industrialisés eux-mêmes⁹. Le graphique ci-dessous illustre les proportions correspondantes et montre clairement que les populations des pays en développement pauvres n'émigrent pas principalement vers les pays industrialisés riches, mais surtout vers d'autres pays en développement.

9 [ONU Département des affaires économiques et sociales \(2017a\)](#)

Migrants internationaux

selon la région d'origine et de destination (en %; état en 2017)



Source : [UN DESA](#)

Mouvements migratoires internationaux : La recherche d'un travail décent et de meilleures perspectives d'avenir restent les principales causes de l'accroissement des migrations internationales. Toutefois, le nombre de réfugiés reconnus, de demandeurs d'asile et d'autres migrants internationaux forcés a également augmenté considérablement ces dernières années. Fin 2016, il était estimé à 26 millions, soit environ 10 % du nombre total des migrants internationaux. Actuellement, environ 79 % de tous les réfugiés couverts par le mandat de protection du HCR proviennent de seulement dix pays (Syrie, Afghanistan, Soudan du Sud, Somalie, République démocratique du Congo,

République centrafricaine, Myanmar, Erythrée et Burundi), qui sont presque tous des pays où les conflits violents ouverts ne peuvent être arrêtés par l'usage de fonds de la coopération au développement.

Il convient de noter que la grande majorité des réfugiés dans le monde ont cherché refuge dans les États voisins de leurs pays d'origine respectifs. Selon les données du HCR, environ 83 % des hommes, femmes et enfants qui ont dû fuir leur pays d'origine vivent actuellement dans des pays en développement. Les plus démunis de ces pays (pays les moins avancés, PMA) – en particulier le Cameroun, le Tchad, l'Éthiopie, le Kenya, le Soudan et l'Ouganda – abritent plus d'un quart (28 %) d'entre eux. L'accueil d'un grand nombre de réfugiés étrangers représente un défi économique et social considérable pour les pays concernés.

Personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays : Aux 26 millions de réfugiés et de demandeurs d'asile actuellement reconnus s'ajoute un nombre encore plus important de personnes qui jusqu'ici n'ont fui les conflits et les violences généralisées qu'à l'intérieur de leurs propres frontières nationales. Selon l'Internal Displacement Monitoring Center (IDMC), le nombre total de ces personnes déplacées internes dans le monde était d'environ 41,3 millions à la fin de 2018, soit un million de plus qu'en 2017.

Les principaux mouvements de fuite des zones de conflit vers les pays en développement pauvres et l'augmentation des migrations forcées à l'intérieur de ces pays posent des défis majeurs pour l'aide humanitaire et la coopération au développement. La coopération internationale est mise au défi de protéger les personnes touchées sur place et le long des couloirs migratoires, de leur apporter une aide d'urgence et, en cas de crises prolongées, de leur offrir de nouvelles perspectives dans la région dans laquelle elles ont fui. Afin d'éviter d'éventuels conflits, il importe également d'aider les régions cibles à accueillir les réfugiés et de renforcer les possibilités de développement des populations qui y vivent déjà.

4. La Suisse, pays d'immigration ?

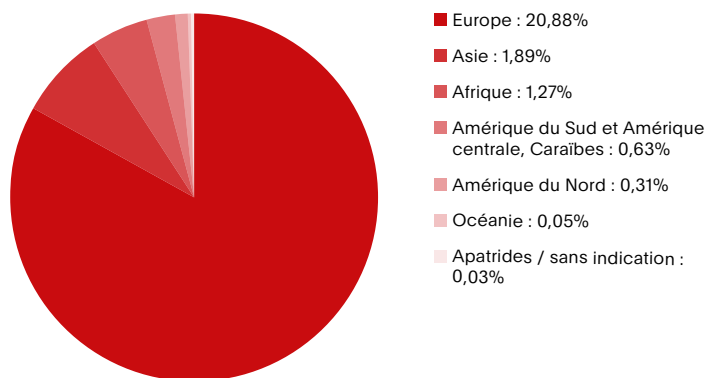
Environ **2,1 millions de personnes** de nationalité étrangère vivent actuellement en Suisse (fin 2017). Avec 25 %, leur part de la population résidente (permanente) totale du pays est assez élevée en comparaison internationale. La statistique fédérale de la migration (dite « statistique sur les étrangers ») intègre cependant quelque 408'700 personnes nées et ayant grandi en Suisse, mais qui ne sont pas naturalisées (en partie à cause de la pratique très restrictive de la naturalisation en Suisse en comparaison internationale). Les quelque 1,7 million de ressortissants étrangers nés à l'étranger représentent environ 20 % de la population totale du pays. 56 % d'entre eux vivent en Suisse depuis au moins cinq ans sans interruption et y sont établis (permis C).¹⁰

La très grande majorité des migrants en Suisse sont **d'origine européenne** (environ 83 %). Près des deux tiers (66 %) proviennent des États membres de l'UE et de l'AELE et 17 % d'autres pays européens. En revanche, les immigrés asiatiques ne représentent que 7,5 % de la population étrangère permanente de la Suisse, tandis que les immigrés africains, que 5 %. **Rapportés à l'ensemble de la population résidente de la Suisse, les quelque 111'000 migrants d'origine africaine ne représentent qu'une part de 1,3 %.**¹¹ (Si, comme le Secrétariat d'État aux migrations, le SEM, on exclut de la statistique de la population résidente permanente de la Suisse les demandeurs d'asile dont le séjour excède un an et les personnes admises à titre provisoire, ce chiffre diminue même à 0,9 %).

10 Office fédéral de la statistique: tableau « Population résidente permanente selon le sexe, le lieu de naissance, la durée de résidence, la catégorie de nationalité et l'autorisation de résidence, 2010-2017 », 31.08.2018

11 Office fédéral de la statistique: tableau « Population résidente permanente et non permanente selon le canton, la nationalité (sélection), le pays de naissance, le sexe et l'âge, 2016-2017 », 31.08.2018

Population résidente étrangère permanente de la Suisse
selon les régions de provenance (en % ; état en 2017)



Source : [Office fédéral de la statistique](#)

Dans l'ensemble, la Suisse est donc un pays d'immigration principalement pour les Européens et non pas pour les personnes originaires de pays en développement non européens et certainement pas pour les personnes originaires d'Afrique. Bien que la coopération au développement réduise certainement la pression migratoire dans les pays pauvres, l'espoir qu'elle puisse avoir une influence significative sur l'immigration en Suisse est donc erroné. Le discours national-conservateur qui dénonce actuellement un afflux massif de personnes en provenance de pays pauvres d'Afrique et d'Asie en Suisse est tout simplement trompeur.

Sur les 137'800 personnes qui, selon le SEM, ont rejoint la population résidente permanente étrangère de la Suisse en 2017 (à l'exclusion des demandeurs d'asile et des personnes admises à titre provisoire), plus de 69 % venaient des États membres de l'UE et de l'AELE et 7,8 % d'autres pays européens. **La part des citoyens asiatiques dans l'immigration récente en Suisse était limitée à 11,7 % (environ 7'600**

personnes) et celle des ressortissants africains à 5,2 % (environ 4'400 personnes).¹² L'immigration en provenance des 47 pays en développement les plus pauvres du monde ne représente que 7'000 personnes, dont les deux tiers viennent d'Érythrée et de Syrie.

La répartition est toutefois différente pour les quelque 62'400 personnes qui, selon le SEM, sont actuellement engagées dans une procédure d'asile (au 30 novembre 2018). Les demandeurs d'asile et les personnes admises à titre provisoire en provenance d'Europe ne représentent qu'une très faible proportion (8,8 %) de l'ensemble des personnes concernées, tandis que la proportion de ressortissants africains (environ 21'600 personnes) est d'environ 34,7 % et celle des ressortissants asiatiques (environ 33'800 personnes) atteint même 54 %. Toutefois, le nombre de demandeurs d'asile et de personnes admises à titre provisoire en Suisse est généralement assez faible. Par rapport à la population résidente totale de la Suisse, il est inférieur à 0,7 %. Pour chaque Suisse résidant en Suisse, il n'y a même pas **0,01 demandeur d'asile et personne admise à titre provisoire**.

Exiger néanmoins, comme des politiciens de droite nationaliste, que la coopération au développement enrayer la migration d'Afrique et d'Asie vers la Suisse revient à vouloir tirer au canon sur des moineaux. En 2017, un total net de 12'000 personnes d'Afrique et d'Asie a rejoint la population résidente permanente de la Suisse.¹³ Par habitant de la population résidente actuelle, cela représente une immigration nette de seulement 0,001 personne en provenance de ces deux régions du monde. En outre, un total de 15'972 personnes d'Afrique et d'Asie a demandé l'asile en Suisse en 2017.¹⁴ Cela équivaut à environ 0,002 personne par habitant de la population résidente permanente de la Suisse. En tout, en 2017, pour chaque personne qui vivait déjà en Suisse, **sont ainsi arrivés environ 0,003 nouvel immigrant et nouveau demandeur d'asile en provenance d'Afrique et d'Asie**. La question de savoir si l'exigence politique de réduire encore ce chiffre par une réorientation stratégique de la coopération au développement a du sens semble des plus discutables.

12 Office fédéral de la statistique: tableau « Migrations internationales de la population résidente permanente selon la nationalité, le sexe et l'âge, 1991-2017 », 31.08.2018

13 Office fédéral de la statistique: tableau « Migrations internationales de la population résidente permanente selon la nationalité, le sexe et l'âge, 1991-2017 », 31.08.2018

14 Secrétariat d'État aux migrations: tableau « Demands d'asile, cas traités en première instance et asile pour les groupes, année 2017 », 22.01.2018

La migration vue par l'opinion publique et la politique

L'immigration de migrants et de demandeurs d'asile offre de grandes opportunités pour les pays de destination. Elle va toutefois aussi de pair avec des débats émotionnels et pose des défis considérables à la société et à la politique. Les réactions vont de la solidarité et de l'ouverture sur le monde aux tendances isolationnistes et à la violence xénophobe. L'immigration suscite des inquiétudes et des craintes chez de nombreux citoyens, qui ont été délibérément exacerbées par les médias et les partis populistes de droite. Les discussions sont notamment suscitées par la crainte d'une éventuelle menace pour l'identité culturelle et d'une concurrence accrue pour les emplois peu qualifiés, même si ceux-ci sont en fait menacés principalement en raison de la numérisation et de la mondialisation économique.

En Suisse aussi, la question de la migration a entraîné une forte polarisation sociale et politique. Contrairement à d'autres pays européens, l'immigration ne semble pas, en Suisse, susciter de crainte de concurrence pour l'emploi. Dans l'enquête sur le baromètre de l'identité menée par l'institut de recherche gfs.bern en 2017, environ 90 % des personnes interrogées estimaient que leur emploi était sûr, tandis que plus des trois quarts (77 %) pensaient que l'immigration constituait une menace pour l'identité suisse.¹⁵ Dans le même temps, environ deux tiers (66 %) étaient d'avis que la cohabitation avec des étrangers en Suisse serait « bien meilleure » ou au moins « plutôt meilleure » dans la décennie à venir qu'aujourd'hui.

Dans les enquêtes annuelles du baromètre des préoccupations, les deux mots-clés « étrangers » et « réfugiés/asile » figurent régulièrement, depuis des années, en tête de liste des thèmes que les personnes interrogées considèrent comme les problèmes majeurs de la Suisse. En 2018 toutefois, un nombre nettement plus important de personnes interrogées s'inquiétaient de l'avenir de la prévoyance vieillesse et de l'état des caisses de l'assurance maladie. Les questions de politique de migration et d'asile n'ont été considérées comme l'un des problèmes centraux de la Suisse que par un tiers environ (« réfugiés/asile » : 31 % ; « étrangers » : 37 %).¹⁶ L'immigration en Suisse et le système d'asile suisse semblent donc constituer une préoccupation majeure pour une grande partie, mais non pour la majorité de la population suisse.

Comme le montre une enquête représentative de l'Office fédéral de la statistique sur la cohabitation en Suisse, une majorité de 55 % des personnes vivant ici pensent que l'intégration des migrants fonctionne bien ou très bien. Une proportion égale estime que les mesures d'intégration actuelles sont adaptées, alors que 26 % de l'ensemble des personnes interrogées estiment que l'intégration des migrants devrait être encouragée plus fortement que jusqu'ici.¹⁷ En fait, divers indicateurs sociaux de l'Office fédéral de la statistique montrent que les personnes issues de l'immigration souffrent de désavantages structurels notables et, en particulier, sont nettement plus exposées au risque de pauvreté que les personnes non issues de la migration.¹⁸ Récemment entré en vigueur et salué également par de nombreuses organisations de la société civile, l'Agenda Intégration Suisse de la Confédération et des cantons devrait apporter une certaine détente à cet égard.¹⁹

¹⁵ [gfs.bern : Baromètre « Identité » CS 2017](#), p. 36, graphique 36

¹⁶ [gfs.bern : Baromètre des préoccupations CS 2018](#), pp. 35, tableau 8.1

¹⁷ [Office fédéral de la statistique \(OFS\) 2018](#)

¹⁸ [OFS Indicateurs clés de l'intégration \(état en 2016\)](#)

¹⁹ [Secrétariat d'État aux migrations \(SEM\) 2018](#)

5. Causes de la migration

La migration s'explique généralement par une combinaison de **facteurs de rejet et d'attraction**. (facteurs « push » et « pull » respectivement). Les premiers sont liés au stress psychologique dont souffrent les migrants dans leurs régions d'origine, les seconds émanent quant à eux des régions de destination potentielles et de la promesse d'une amélioration des conditions de vie. Les flux migratoires internationaux ont par exemple généralement lieu lorsqu'il existe de grandes disparités de revenus et de conditions de vie entre deux pays, que l'intensité des problèmes dans les pays d'origine est élevée et / ou que l'attrait des pays de destination est fort. Les informations disponibles sur Internet, qui font miroiter une vie meilleure ailleurs, renforcent le désir de migrer.

Dans la recherche sur les migrations, **l'inégalité internationale des revenus**, encore extrêmement élevée, est considérée comme l'une des principales causes des flux migratoires internationaux. Elle a pour conséquence que des personnes sont en mesure d'améliorer considérablement leurs perspectives économiques en émigrant vers un pays plus prospère. Il a été prouvé que les migrants des pays en développement pauvres peuvent en moyenne multiplier par 15 leurs revenus s'ils émigrent vers un pays industrialisé prospère.²⁰ En règle générale, les revenus augmentent également si les migrants font un travail moins qualifié dans le pays de destination que dans leur pays d'origine.

²⁰ Banque mondiale 2016, p. 16

Cependant, des recherches scientifiques récentes suggèrent que les considérations financières ne sont nullement le facteur le plus important dans les décisions d'immigrer. Christian Dustmann et Anna Okatenko, par exemple, montrent dans une étude publiée en 2014 que le souhait de partir de nombreux émigrants s'explique surtout par les **lacunes en termes de soins de santé et d'accès à l'éducation**.²¹ C'est aussi la raison pour laquelle la coopération au développement dans les pays pauvres, qui se concentre sur ces domaines, a certainement une influence sur les taux de migration (lire chapitre 8). L'absence de libertés politiques et économiques, les violations des droits de l'homme et les conflits politiques sont d'autres facteurs importants expliquant la migration cités dans la recherche scientifique pertinente.²²

²¹ Dustmann/Okatenko (2014)

Outre les facteurs de rejet (« push ») et d'attraction (« pull »), les **possibilités** disponibles jouent un rôle important dans la décision de migrer ou non et sur le choix de la destination. D'ordinaire, la migration va de pair avec une grande insécurité et des coûts financiers élevés. Les plus pauvres ne migrent donc souvent qu'à l'intérieur de leur propre pays ou, au mieux, vers un pays voisin. Habituellement, ils ne peuvent pas se permettre une migration internationale, en particulier vers un pays industrialisé éloigné. Mais, comme le relève l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) de l'ONU, les possibilités de migration internationale ont fondamentalement augmenté dans le contexte de la mondialisation. La révolution numérique ainsi que les techniques de communication, qui ont réduit les distances et les coûts de transport, ont rendu les mouvements transfrontaliers de personnes beaucoup plus probables.²³

²² cf. Banque mondiale (2016), p. 5, ainsi que les aperçus de la recherche sur les déterminants de la migration internationale dans Dreher et al. (2018) et Lanati/Thiele (2018a)

Cependant, des **facteurs socio-psychologiques** continuent de décourager fortement la migration. On notera qu'un peu plus de 3 % seulement des habitants de la planète vit en dehors de son pays d'origine comme migrants internationaux, alors qu'un déplacement à l'étranger aurait promis une meilleure situation socio-économique à bien plus de gens. L'une des principales raisons en est que la migration

²³ OIM (2018)

est toujours un voyage dans l'inconnu et une perte de relations personnelles. Les migrants laissent derrière eux les membres de leur famille et leurs amis, leur culture, leur langue et leurs habitudes identitaires. Le taux relativement faible de migration internationale de la population mondiale n'est donc pas seulement dû à un manque de ressources financières, mais aussi aux coûts sociaux de la migration.

Quand **on fuit la guerre, les conflits et les persécutions**, mais également d'autres problèmes fondamentaux, les pertes sociales n'ont aucune importance au vu des dangers et des circonstances qui rendent impossible une vie dans la dignité. Les possibilités financières et les éventuels facteurs d'attraction ne jouent pas non plus de rôle, mais exercent une grande influence sur l'endroit où peut finalement mener l'inévitable émigration.

D'après la Banque mondiale, les conséquences du **changement climatique** ont actuellement une influence relativement faible sur les migrations internationales par rapport aux facteurs économiques, mais pourraient rapidement gagner en importance. Toujours selon la Banque mondiale, l'augmentation de la sécheresse, la désertification, l'élévation du niveau des mers, l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des tempêtes et la multiplication des mauvaises récoltes entraîneront non seulement une hausse significative des migrations internes à l'avenir, mais également des migrations internationales.²⁴ D'autres études montrent que le changement climatique a déjà une incidence significative sur la migration.²⁵ Dans les régions particulièrement touchées par le changement climatique, les facteurs climatiques sont pour l'heure responsables d'un quart à un cinquième de tous les flux migratoires.²⁶ Si les pays industrialisés entendent réduire la pression migratoire croissante créée par le changement climatique, ils doivent initier sans délai une politique climatique ambitieuse et réduire leurs émissions de gaz à effet de serre.

²⁴ [Banque mondiale 2016](#)

²⁵ [ODI/PNUD 2017](#)

²⁶ [Wodon et al. 2014](#)

6. Qu'est-ce que cela signifie pour l'avenir ?

La littérature scientifique admet communément que les migrations internationales en provenance des pays en développement sont susceptibles d'augmenter considérablement au cours des prochaines décennies. La principale raison de la hausse prévue est que nombre de ces pays continuent d'enregistrer une très forte **croissance démographique** malgré une baisse significative des taux de natalité. Si le développement économique de ces pays ne crée pas suffisamment de nouvelles possibilités d'emploi, l'évolution démographique pourrait faire qu'un grand nombre de jeunes adultes devront chercher du travail et des revenus à l'étranger au fil des prochaines décennies.²⁷

À l'inverse, le vieillissement rapide et le recul de la population des pays industrialisés entraîneront une **forte hausse de la demande de main-d'œuvre migrante** au cours des prochaines décennies. Ces pays dépendent d'une immigration accrue pour maintenir leur économie à flot et couvrir les coûts croissants de la prévoyance vieillesse. À la pression croissante à l'émigration dans les différents pays en développement fera donc écho un besoin grandissant d'immigration dans les pays industrialisés. Les calculs démographiques de la Division de la population de l'ONU montrent que sans l'immigration en provenance de pays non européens, la population de l'Europe diminuerait déjà fortement aujourd'hui et commencera à diminuer au plus tard vers le milieu de la prochaine décennie, si l'immigration reste constante.²⁸

Une politique d'immigration encore plus restrictive qu'aujourd'hui qui pratiqueraient à l'avenir les pays industrialisés pour contrer la migration en provenance des pays en développement serait contre-productive. Toute **mesure de limitation** intensifierait la « migration Sud-Sud », mais contribuerait également à renforcer des formes irrégulières de « migration Sud-Nord ». L'expérience actuelle montre déjà que de telles restrictions n'ont guère l'effet escompté : s'il n'existe pas de possibilités d'immigration régulières pour les migrants potentiels, la migration ne diminue pas, mais augmente au contraire, surtout sous ses formes irrégulières.

Les États membres de l'ONU ont par conséquent reconnu que la gestion de la migration nécessitait un nouvel ensemble de règles internationales pas exclusivement axées sur la prévention de la migration, mais considérant les flux migratoires internationaux comme un fait à appréhender de manière productive avec tous ses défis et opportunités. Sous la présidence de la Suisse et du Mexique, ces États ont conclu les négociations sur un pacte migratoire commun, le **Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières**, en juillet 2018. En décembre 2018, 164 États ont officiellement approuvé ce cadre novateur mais juridiquement non contraignant. Pour l'heure, la Suisse (ainsi que des pays comme la Hongrie, l'Autriche, la Pologne et les États-Unis) a refusé de la signer. Elle sape ainsi l'effet moral d'un pacte international qui a pour objectif prépondérant de protéger les droits humains des migrantes et des migrants dans les pays au régime autoritaire.

27 L'affirmation du best-seller de vulgarisation scientifique « La ruée vers l'Europe » de Stephen Smith, qui affirme que d'ici 2050, plus de 150 millions de personnes émigreront d'Afrique en Europe, est très probablement fautive – avec pour conséquence qu'au moins un quart de la population européenne sera d'origine africaine. Smith s'appuie ici, sans le remettre en question, sur un [article en ligne](#) du cinéaste Noah Millman, et part du principe que la migration de l'Afrique vers l'Europe connaîtra à l'avenir une dynamique similaire à celle de la migration du Mexique vers les États-Unis depuis les années 1970. Il néglige le fait que les pays africains à forte croissance démographique ne sont pas des pays voisins de l'Europe, mais qu'ils ont souvent plusieurs pays plus avancés dans leur voisinage immédiat, qui sont certainement des destinations possibles de migration. On peut donc supposer qu'à l'avenir, une grande partie des migrations en provenance d'Afrique continuera de mener vers d'autres pays africains.

28 ONU (2017), p. 19

7. La migration, un facteur de développement ?

L'effet de la migration sur le développement social et économique des pays d'origine dépend dans une large mesure des **conditions initiales**. Par exemple, l'émigration en provenance de pays comptant une forte proportion de personnes âgées et une pénurie de jeunes travailleurs peut entraîner un fléchissement de l'économie et un affaiblissement des fonctions de l'État. En revanche, l'émigration à partir de pays à forte croissance démographique, aux systèmes d'éducation faibles et au chômage élevé des jeunes contribue à alléger le fardeau des établissements de formation et des marchés du travail. Mais dans ce cas également, c'est une perte si des travailleurs hautement qualifiés quittent le pays alors qu'il y a un emploi pour eux dans leur pays d'origine. En tout état de cause, l'émigration dans les régions d'origine met également à l'épreuve la cohésion sociale.

En principe toutefois, la migration n'est pas seulement un fardeau, mais aussi une **opportunité**, en particulier pour les pays en développement. Des transferts d'argent et de savoir peuvent ainsi favoriser la croissance économique de ces pays. Les migrants tissent par ailleurs des réseaux internationaux qui peuvent, par exemple, ouvrir de nouvelles routes commerciales. D'après l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), les scientifiques s'accordent généralement à reconnaître que les effets positifs des migrations sur le développement tendent à l'emporter sur les désavantages dans les pays d'origine des migrants. En clair : si les pays industrialisés entravent la migration en provenance des pays pauvres par une politique d'immigration restrictive, ils limitent un facteur potentiel de développement. Leur coopération au développement a pour tâche importante de promouvoir des pistes de développement alternatives.

De nombreuses études montrent effectivement que la migration transfrontalière favorise **l'échange de biens, de capitaux, d'idées et de valeurs** en facilitant la circulation d'informations cruciales et en réduisant les coûts de transaction dans le commerce international. Michael Clemens, chercheur sur la migration, affirme par exemple dans une étude réalisée pour le compte du Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, que les migrations ont, dans les pays d'origine, une influence positive prépondérante sur l'innovation économique et les possibilités d'exportation :

«[W]hen there is a 10 percent increase in the number of emigrants from a migrant-origin country to a migrant-destination country that produces and exports a given product, there is a 1.6 percent greater likelihood that the migrant-origin country will start producing and exporting that product from scratch during the following ten years. Migrants create human networks that give life to new kinds of business. Migration of people between countries is part and parcel of the complexification of their economies, without which economic development does not occur.»²⁹

Parallèlement, les **envois de fonds** des migrants depuis l'étranger représentent une source importante de financement du développement. Comparés à d'autres flux de capitaux, comme les investissements

²⁹ ONU Département des affaires économiques et sociales (2017b), p. 6

directs étrangers, ils résistent beaucoup mieux aux crises. En 1990, les envois de fonds vers les pays en développement à faible revenu et à revenu intermédiaire s'élevaient à environ USD 29 milliards, à USD 75 milliards en 2000 et même à près de USD 480 milliards en 2017. C'est certes moins que les USD 650 milliards d'investissements directs dans les pays en développement consentis cette année-là, mais plus de trois fois les quelque USD 145 milliards que les pays de l'OCDE ont affecté à la coopération publique au développement.³⁰

30 [Banque mondiale \(KNOMAD\) 2019](#)

La migration n'a toutefois pas seulement des effets économiques, elle peut aussi favoriser des **changements sociaux et politiques** dans les pays d'origine, en particulier dans les pays en conflits et les pays fragiles. Les associations et réseaux de migrants de même origine mènent souvent des activités à but non lucratif et privées dans les pays de destination qui contribuent de manière significative au développement des infrastructures, à la consolidation de la paix et à la démocratisation dans les pays d'origine. Nul ne conteste ainsi que les migrants jouent généralement un rôle des plus en vue dans la reconstruction après des catastrophes naturelles, pour faire face aux crises humanitaires et aux situations de conflit politique. Lorsqu'ils retournent dans leur pays d'origine, ils peuvent aussi y contribuer au développement social et politique grâce au savoir, au capital et aux réseaux qu'ils ont acquis loin de chez eux.

Cependant, les effets positifs possibles de la migration ne se produisent **pas spontanément**. Comme le dit en substance le Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement, l'acquisition de savoir ne peut fonctionner que si les migrants sont employés conformément à leurs qualifications. Or, ce n'est souvent pas le cas, ne serait-ce que parce que leurs qualifications professionnelles ne sont pas reconnues. Il y a alors un risque de déqualification (brain waste) en lieu et place d'une qualification. La réintégration dans le pays d'origine n'est pas évidente. Si d'importants transferts de fonds de l'étranger sont versés dans un nombre restreint de régions, des hausses de prix peuvent en résulter dans l'immobilier par exemple et rendre le logement inaccessible à ceux qui restent au pays. De gros envois de fonds peuvent créer des dépendances.³¹

31 [BMZ 2011](#)

Les organisations d'entraide privées et les agences de développement publiques de plusieurs pays industrialisés s'efforcent donc, par d'habiles **interventions**, d'encourager les effets positifs de la migration et, dans le même temps, d'atténuer ses effets négatifs potentiels. Elles se sont notamment fixées pour tâche de réduire les coûts de transaction des envois de fonds et d'aider les rapatriés à réintégrer leur pays d'origine de manière à ce que le savoir acquis à l'étranger promeuve le changement social et politique. Elles conseillent également les migrants potentiels et aident les personnes qui ont déjà migré à se protéger contre l'exploitation dans les pays étrangers. Mais, dans l'esprit du Pacte des Nations Unies sur les migrations, ces activités ne visent pas tant à freiner les migrations qu'à contribuer à faire en sorte que la migration soit la plus profitable possible au développement des pays d'origine.

8. Le rôle de la coopération au développement

La recherche scientifique montre que les inégalités économiques et sociales, la mauvaise gouvernance, les conflits, les carences dans les soins de santé et l'absence de possibilités d'éducation sont des moteurs clés de la migration. D'autres études soulignent que la coopération au développement contribue de manière démontrable à réduire ces problèmes, par exemple en améliorant l'accès à l'éducation et à la santé des personnes et des groupes défavorisés.³² On peut donc considérer comme prouvé que la coopération au développement contribue à **atténuer les causes de la migration** – même si elle ne poursuit pas explicitement l'objectif de réduire la pression migratoire dans ses pays partenaires.

Une coopération au développement bien conçue, qui se concentre sur les groupes de population les plus défavorisés dans des pays particulièrement pauvres et fragiles, déploie des effets notamment sur les **migrations internes et les « migrations Sud-Sud » vers les autres pays en développement**. Voilà dix ans, Jean-Claude Berthélemy ainsi que et Monica Beuran et Mathilde Maurel, qui participaient à ses recherches, ont conclu dans une étude scientifique publiée dans la célèbre revue scientifique « World Development » que la coopération au développement non seulement ne réduisait pas ces mouvements migratoires, mais les accroissait même.³³ Ils ont justifié ce constat souvent cité, qu'on peut considérer dépassé au vu des récentes découvertes scientifiques, par le fait qu'une coopération au développement réussie supprime les obstacles financiers liés à la migration – en d'autres termes, elle fournit à davantage de personnes les moyens nécessaires pour trouver à l'étranger des moyens de subsistance meilleurs encore.

Des études plus récentes, qui s'appuient sur des données et méthodes supérieures, aboutissent cependant à une conclusion diamétralement différente : elles montrent que la coopération au développement réduit non seulement les migrations internes et les migrations vers d'autres pays en développement, **mais également les migrations vers les pays industrialisés**. Mauro Lanati et Rainer Thiele, dans une étude publiée en 2018 également dans la revue « World Development », montrent par exemple que l'aide étrangère améliore certes les possibilités financières de migration et, dans certains cas, permettrait même d'émigrer vers des pays industrialisés éloignés, tout en contribuant tellement à améliorer les conditions de vie sur place que le difficile déplacement à l'étranger devient superflu pour nombre des personnes concernées.³⁴

Diverses autres études parues au cours des dernières années vont dans le même sens. Parallèlement, il apparaît de plus en plus clairement dans la recherche scientifique que l'effet inhibiteur de la coopération au développement sur les migrations dépend fortement du **contenu et de l'horizon temporel** des programmes en question :

- Lanati et Thiele, par exemple, constatent dans l'étude susmentionnée que les interventions de développement qui améliorent **l'accès à la santé, à l'éducation et à d'autres aspects des services sociaux de base** freinent particulièrement la migration dans les pays donateurs riches. En revanche, la coopération au développement qui se concentre sur des projets d'infrastructure de grande envergure importants pour l'économie ou directement sur la pro-

³² cf. p. ex. [Fielding et al. \(2006\)](#)

³³ Source : [Berthélemy et al. \(2009\)](#). Une exception à cette règle, selon Berthélemy et ses co-auteurs, sont les pays en développement économiquement particulièrement prospères qui comptent parmi les 30-40% les plus riches des pays à revenu intermédiaire supérieur (« upper-middle income countries »). Selon Berthélemy et al., la coopération au développement a – dans ces pays – un effet de prévention de la migration.

³⁴ Source : [Lanati/Thiele \(2018a\)](#). Des calculs complémentaires des deux auteurs montrent que la coopération au développement réduit globalement la migration, mais conduit en même temps à une plus forte concentration de la migration sur certains pays de destination. Cela concerne les pays qui sont particulièrement actifs dans le domaine de l'aide bilatérale. Ils sont perçus par les migrants potentiels dans les pays d'accueil comme des destinations particulièrement généreuses et attrayantes. Les pays

motion économique, ne semble avoir que des effets très limités sur la migration.

- Jonas Gamso et Farhod Yuldashev soulignent également que la coopération au développement axée sur les **zones rurales** en particulier réduit la migration vers les pays industrialisés. La coopération au service du développement urbain, en revanche, ne semble pas avoir un tel effet de frein à la migration.³⁵ Dans une seconde étude cependant, les deux auteurs démontrent que la coopération au développement visant à renforcer la **bonne gouvernance** (« good governance») réduit également les migrations vers les pays donateurs.³⁶
- Axel Dreher, Andreas Fuchs et Sarah Langlotz concluent que l'effet migratoire de la coopération au développement et de l'aide humanitaire change avec le temps. Ils démontrent que les interventions de développement et les opérations humanitaires peuvent conduire à une hausse de la migration au cours des premières années, mais qu'après une période **d'environ 12 ans**, le taux de migration vers les pays donateurs recule considérablement.³⁷

Dans l'ensemble, tout porte à croire que la coopération au développement peut certainement réduire la migration des pays pauvres vers les pays industrialisés riches. Cet effet est particulièrement prononcé avec des interventions en milieu rural et dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la bonne gouvernance. On peut aussi supposer que la participation à long terme a un effet plus important avec le temps.

Inversement, les recherches actuelles montrent aussi que la coopération au développement a une incidence plutôt modeste sur la migration par rapport à d'autres facteurs. L'une des principales raisons en est qu'elle dispose de **ressources financières relativement faibles**. Lanati et Thiele estiment par exemple que même en doublant les fonds alloués à la coopération au développement, on pourrait réduire de 15 % seulement les taux d'émigration des pays étudiés.³⁸ Pour avoir un effet substantiel sur la migration, les budgets de la coopération au développement devraient être massivement augmentés. C'est plutôt irréaliste dans le climat politique actuel.

donateurs de l'aide bilatérale au développement doivent donc s'attendre à recevoir une part légèrement croissante du recul global des mouvements migratoires. Mais en chiffres nets, l'effet inhibiteur de la migration de la coopération au développement l'emporte ici aussi.

35 [Gamso/Yuldashev \(2018a\)](#)

36 [Gamso/Yuldashev \(2018b\)](#)

37 Source : [Dreher et al. \(2018\)](#). Dreher et ses cochercheurs enquêtent ici sur la migration des personnes qui ont été reconnues comme réfugiés dans le pays de destination ou qui ont trouvé une admission à titre provisoire. Leurs résultats se réfèrent donc spécifiquement à la migration forcée. Dans leur étude, les auteurs suggèrent toutefois que les résultats pourraient également s'appliquer de manière analogue à d'autres formes de migration. De même, [Lanati et Thiele \(2018b\)](#) affirment que les projets « early-impact » (à impact précoce), qui servent à augmenter la croissance économique ou la production agricole à court terme (par exemple la distribution de nouvelles semences et d'engrais) n'ont qu'un effet mineur sur le développement et donc aussi sur les migrations. En revanche, les programmes de coopération au développement à long terme dits « late impact » (à impact tardif), comme dans les domaines de l'éducation, de la santé, de la protection de l'environnement et de la gouvernance, semblent freiner la migration vers les pays donateurs à long terme.

38 [Lanati/Thiele \(2018b\)](#)

9. Conclusions

L'affirmation souvent citée selon laquelle la coopération au développement renforce la migration n'est pas fondée.

Les résultats de recherches scientifiques, qui commencent à dater, selon lesquelles la coopération au développement ne conduit qu'à une réduction de la migration dans les pays à revenu intermédiaire, alors que la migration tend à augmenter dans les pays plus pauvres, ont entre-temps été réfutés par de nouvelles études, méthodologiquement plus étayées. Il est vrai que les pays en développement à revenu intermédiaire (« middle income countries ») présentent des taux d'émigration plus élevés que les pays plus pauvres (« pays les moins avancés » et « low income countries »). Toutefois, dans un passé proche, les pays concernés ont souvent connu une croissance économique très inégalement répartie, qui a surtout profité aux élites et a laissé pour compte de larges pans de la population. On peut supposer que dans ce cas, ce n'est pas la croissance économique, mais l'accroissement des inégalités qui favorise la migration.

La coopération au développement ne contribue toutefois pas à cette croissance économique inégale, qui, en fin de compte, dope également la migration. Au contraire, elle favorise un développement économique, social et politique qui donne une chance aussi aux plus défavorisés. Il a donc été prouvé qu'elle réduit également les taux de migration. D'après les dernières recherches, qui ont été examinées à la loupe dans le présent document, cela s'applique aussi aux pays à faible revenu qui sont en passe de rejoindre les rangs des pays à revenu intermédiaire.

La coopération au développement peut certainement contribuer à atténuer les causes de la migration – et elle le fait déjà. Elle freine à la fois la « migration Sud-Sud » entre pays en développement et la « migration Sud-Nord » vers les pays industrialisés. Les programmes et projets dans les domaines traditionnels de la santé, de l'éducation, du développement rural et de la bonne gouvernance déploient le plus d'effets sur la migration.

En soutenant les couches les plus défavorisées de la population dans les pays où elle intervient, la coopération au développement réduit notamment les migrations internes induites par la pauvreté dans les pays concernés et les migrations internationales « Sud-Sud » en provenance de contextes pauvres et fragiles vers d'autres pays en développement. Mais elle freine aussi la migration vers les pays donateurs. Des recherches scientifiques récentes le prouvent clairement. En ce sens, la coopération au développement répond déjà aujourd'hui aux intérêts de la politique étrangère en matière de migration – même si elle n'a pas explicitement le mandat politique d'empêcher cette dernière. L'effet migratoire des programmes visant à développer des infrastructures techniques ayant des effets sur l'économie (transports, énergie, etc.) ou encourageant directement la croissance économique s'avère toutefois relativement faible.

Mais la coopération au développement a un effet bien supérieur sur la réduction des migrations si elle se concentre sur des programmes et des projets à long terme dans les domaines de l'éducation, de la santé et de la bonne gouvernance et intervient surtout dans les zones rurales. Ce sont déjà les domaines centraux et les secteurs d'intervention de la coopération au développement, en particulier helvétique. Si la politique suisse veut établir un lien plus fort entre la coopération au développement et les intérêts de la politique migratoire, aucune réorientation fondamentale ne s'avère utile. Au contraire, la coopération au développement devrait se concentrer encore plus fortement sur les domaines déjà mentionnés.

La coopération au développement doit cependant s'inscrire dans la durée pour avoir un effet durable. Elle ne peut pas faire office de solution rapide (« quick fix ») en termes de politique migratoire.

Des interventions de coopération judicieuses pour le développement sont conçues pour avoir un effet à long terme et exigent un engagement continu. Elles ne conviennent donc pas pour combattre à court terme des symptômes liés à la politique migratoire. Les recherches actuelles suggèrent que l'effet inhibiteur de la migration des programmes de développement n'apparaît qu'après plusieurs années. Transférer la coopération au développement vers les pays d'où proviennent la plupart des migrants (irréguliers) n'a guère de sens du point de vue de la politique migratoire. Si les pays concernés sont des pays à revenu intermédiaire relativement avancés sur le plan économique, le transfert de la coopération au développement vers ces pays signifierait également que les pays les plus pauvres, particulièrement dans le besoin, seraient de plus en plus laissés pour compte.

Il faut également faire preuve de la plus grande prudence lorsqu'on utilise la coopération au développement comme « levier » politique pour des accords de réadmission et des partenariats de migration. Ces derniers peuvent en principe être utiles pour créer les bases institutionnelles d'une approche de la migration favorisant le développement. Ils supposent toutefois que les États participants fassent preuve de beaucoup de respect pour l'État de droit et soient d'une grande stabilité. Jusqu'à présent, ils ont surtout servi à freiner la migration et à renforcer la protection aux frontières et les autorités chargées de la migration. Les mesures visant à mieux utiliser le potentiel de développement de la migration ont été clairement négligées.

La tentative d'utiliser la coopération au développement comme levier de négociation pour de nouveaux accords de réadmission comporte le risque que les pays donateurs concluent un pacte avec le diable avec des régimes qui oppriment politiquement ou discriminent économiquement des groupes de population défavorisés. Il est donc d'autant plus important que la coopération au développement soit guidée par ses propres principes. Elle doit continuer à contribuer à l'autonomisation des personnes défavorisées et à promouvoir le changement des structures sociales et politiques. Elle ne doit pas devenir un prix à payer pour des accords qui renforcent des régimes répressifs. C'est également ce qu'affirme le Conseil fédéral dans les documents de consultation sur le Message sur la coopération internationale 2021-2024.

La coopération au développement ne peut pas non plus se substituer à la cohérence des politiques de développement et à une politique migratoire en prise sur l'avenir.

Les perspectives de vie des populations des pays en développement pauvres d'Afrique et d'Asie ne dépendent pas seulement de la coopération au développement, mais aussi, dans une large mesure, des relations économiques internationales et des conséquences du changement climatique qui monte en puissance. Les pays industrialisés réduisent les possibilités de développement des pays pauvres par leurs mesures commerciales qui distordent le marché, par des incitations fiscales à des transferts de bénéfices des entreprises et par leurs énormes émissions de gaz à effet de serre. Par là même, les pays industrialisés contribuent à aggraver les inégalités sociales et d'autres causes majeures de migration. Non seulement pour des raisons de solidarité internationale, mais aussi du point de vue des migrations, les pays industrialisés devraient rapidement aligner leurs relations économiques extérieures avec les pays en développement sur les objectifs de l'Agenda 2030 de développement durable et mettre leurs modes de production et de consommation en conformité avec les exigences de l'Accord de Paris sur le climat.

Toutefois, il serait peu judicieux d'essayer de lutter contre la migration croissante en provenance des pays en développement en imposant des restrictions supplémentaires en matière de politique d'immigration et d'asile. L'expérience a montré que ces mesures restrictives sont inefficaces et conduisent à des formes irrégulières de migration. En outre, la diminution et le vieillissement rapide de la population des pays industrialisés seront à l'avenir plus dépendants que jamais des travailleurs migrants originaires de régions moins prospères. Les pays industrialisés sont donc invités à envisager d'élargir les possibilités de migration régulière et contrôlée. Dans ce contexte, un intense débat international a lieu sur les mesures visant à promouvoir la migration circulaire, qui associent des programmes de formation dans les pays en développement à des possibilités d'emploi (temporaire) correspondantes dans les pays industrialisés.

La coopération au développement peut et doit contribuer à aménager la migration de sorte qu'elle soit propice au développement.

Les liens entre migration et développement sont complexes. Le fait que des personnes en âge de travailler relativement instruites quittent leur pays alors qu'elles pourraient y trouver un travail décent constitue une fuite des cerveaux (« brain drain ») qui peut nuire au développement. Cependant, si ces personnes envoient une partie de leurs revenus dans leur pays d'origine, l'effet peut être positif sur l'économie locale. Les recherches sur les conflits ont également montré que la migration éloigne aussi le danger des tensions sociales et de l'extrémisme politique : les jeunes adultes insatisfaits qui n'ont pas suffisamment de perspectives de promotion dans leur pays d'origine émigrent au lieu de rejoindre des mouvements extrémistes. Lorsqu'ils rentrent plus tard chez eux, ils y apportent de nouvelles compétences et connaissances qui peuvent également profiter au développement du pays.

En d'autres termes, la migration peut être un important facteur de développement, mais elle doit être conçue de manière active. La coopération au développement peut et doit contribuer à accroître les effets favorisant le développement de la migration et à en limiter les effets négatifs éventuels. Par exemple, elle peut aider les migrants à se protéger contre l'exploitation en dispensant des conseils appropriés. Elle peut aussi réduire les coûts de transaction des envois de fonds.

Enfin, elle a également la possibilité, par le biais de projets impliquant des rapatriés, de contribuer à ce que les compétences acquises à l'étranger favorisent le changement social et politique.

10. La position d'Alliance Sud

Sur la base des conclusions qui précèdent, Alliance Sud invite le Conseil fédéral, le Parlement et l'administration fédérale à agir comme suit :

- **Continuer d'orienter la coopération au développement vers l'accès à l'éducation de base et aux services de santé, vers le développement durable dans les zones rurales, la bonne gouvernance, l'égalité des sexes et la préparation aux catastrophes et l'intensifier dans ce sens.** Avec une telle orientation, la coopération au développement contribue de manière significative à la réduction de la pauvreté tout en atténuant les principales causes de la migration. En mettant particulièrement l'accent sur l'éducation et la santé des filles et des femmes et sur d'autres mesures en faveur de l'égalité des sexes, elle contribue aussi, significativement, à réduire encore les taux de natalité et à atténuer la pression migratoire toujours plus forte résultant de la forte croissance démographique.
- **Étendre la coopération au développement dans les pays les plus pauvres et les plus fragiles et se concentrer davantage sur les méthodes qui contribuent à renforcer la société civile locale.** Le développement dans les pays les plus pauvres doit toujours, et plus que jamais, être conçu de telle sorte qu'il ne profite pas en premier lieu aux élites concernées, mais qu'il offre aux groupes de population défavorisés des alternatives à l'émigration. Cette approche est judicieuse en termes de politique de développement, ainsi que dans une perspective de politique migratoire à long terme. Dans le cas contraire, il est prévisible qu'au cours des prochaines décennies, les pays concernés deviendront des pays à revenu intermédiaire avec de fortes inégalités sociales et les taux d'émigration élevés qui en résultent.
- **Permettre aux migrations mondiales d'être conçues de manière à respecter les droits de l'homme et à promouvoir le développement.** À côté de l'engagement adéquat de la Suisse dans la politique internationale, l'accroissement de l'aide humanitaire, qui protège les personnes déplacées, les réfugiés et les migrants internationaux de la détresse, de la violence et de l'exploitation, est également au cœur de cette préoccupation. Les programmes et projets de coopération au développement qui soutiennent par exemple la réintégration des rapatriés doivent également être salués.

Enfin, la Suisse est également invitée à mettre en place une politique d'immigration en prise sur l'avenir, qui fasse barrage à l'augmentation de la migration irrégulière par de nouvelles possibilités de migration régulière et qui favorise l'intégration rapide des migrants. De cette manière, les gouvernements d'importants pays d'origine accepteraient très probablement aussi des réadmissions, si la Suisse leur accordait en parallèle des quotas de travail et de formation limités.
- **Façonner les relations économiques extérieures et la politique climatique de la Suisse de manière à promouvoir le développement durable à l'échelle mondiale.** Au-delà de la coopération au développement, la politique commerciale internationale de la Suisse, ses accords de protection des investissements, sa gestion des flux financiers déloyaux et des transferts de bénéfices des entreprises à des fins fiscales, mais aussi sa politique climatique bien sûr, ont une incidence considérable sur les opportunités de développement des pays pauvres. Les relations économiques et la

politique climatique de la Suisse doivent donc être réaménagées de manière à être conformes à la Convention de Paris sur le climat et aux exigences de l'Agenda 2030 de développement durable.

Impressum

Editeur :

Alliance Sud

Communauté de travail Swissaid | Action de Carême | Pain pour le prochain | Helvetas | Caritas | Eper

Monbijoustrasse 31, Case postale, CH-3001 Berne

T +41 31 390 93 30

F +41 31 390 93 31

mail@alliancesud.ch

www.alliancesud.ch

Médias sociaux :

www.facebook.com/alliancesud,

www.twitter.com/AllianceSud

Texte :

Mark Herkenrath

Rédaction :

Daniel Hitzig, Kathrin Spichiger

Traduction française :

Jean-François Zurbriggen

Graphisme :

Bodara GmbH, Zurich